

N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Sainte-Famille, Île d'Orléans, le 14 mai 2020

Séance ordinaire du Conseil de la MRC de l'Île d'Orléans, tenue le mercredi 13 mai 2020, à 18 heures 51, à huis clos par conférence téléphonique enregistrée, sous la présidence de M. Harold Noël, préfet, à laquelle les maires suivants sont présents et forment quorum : Mmes Lina Labbé et Debbie Deslauriers, MM. Jean-Pierre Turcotte, Jean-Claude Pouliot et Sylvain Bergeron.

Mme Chantale Cormier, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à la séance par conférence téléphonique.

M. Harold Noël, préfet, souhaite la bienvenue, constate le quorum, et déclare la séance ouverte à 18 heures 51.

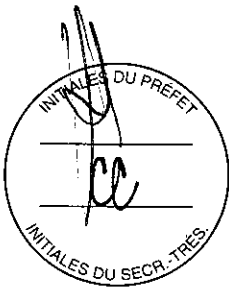
Il mentionne qu'en raison de l'état d'urgence sanitaire actuellement en vigueur au Québec et tel que le permettent les arrêtés 2020-004 et 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec, la séance ordinaire du Conseil de la MRC se tiendra à huis clos, sera enregistrée et diffusée par la suite sur le site Web de la MRC. Il invite les membres à se nommer lorsqu'ils veulent prendre la parole.

Il procède ensuite à la lecture de l'ordre du jour, lequel comprend :

1. Mot de bienvenue de M. le préfet
2. Renonciation au délai d'avis de convocation
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 8 avril 2020
5. Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 8 avril 2020
6. Recommandations du Comité Express – Fonds d'urgence
7. Recommandations du Comité Tourisme
8. Lancement d'un appel d'offres sur invitation – Plan régional des milieux humides et hydriques – Caractérisation et priorisation des milieux humides et hydriques
9. Défis Île d'Orléans
10. Entente sur le titre de transport métropolitain pour l'année 2020
11. Entente de visibilité entre la Télévision d'ici et la MRC
12. Québec région gourmande – Octroi mandat
13. Québec région gourmande – Demande d'aide financière au réseau Agriconseils
14. Québec région gourmande – Demande d'aide financière à Services Québec
15. Garde côtière auxiliaire canadienne
16. Publipostages ABIO et UPA – Surplus cumulés
17. Adoption des dépenses du mois d'avril 2020
18. Correspondance
19. Varia
20. Période de questions
21. Levée de la réunion

2• Renonciation au délai relatif à l'avis de convocation

Résolution 2020-05-66



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Sur proposition de Mme Debbie Deslauriers, **appuyée** par M. Jean-Pierre Turcotte, il est **résolu à l'unanimité** de renoncer au délai de convocation pour la présente assemblée.

3• Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution 2020-05-67

Sur proposition de M. Sylvain Bergeron, **appuyée** par Mme Debbie Deslauriers, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter l'ordre du jour à la suite :

- Du regroupement des points 13 et 14 et renumérotation des points suivants ;
- de l'ajout du point 18.1 *Gestion d'un cours d'eau - Octroi d'un mandat* ;

le point 18. *Varia* demeurant ouvert par ailleurs.

4• Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 8 avril 2020

Résolution 2020-05-68

Sur proposition de Mme Lina Labbé, **appuyée** par M. Jean-Pierre Turcotte, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter le procès-verbal de la séance tenue le 8 avril 2020, tel que déposé.

5• Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 8 avril 2020

9. Entente relative à l'Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises – Résolution de signature (page 3)

Différentes démarches ont été entreprises et sont en cours auprès de la vice-première ministre et ministre responsable de la Capitale-Nationale, Mme Geneviève Guilbault, de la députée Mme Émilie Foster, ainsi qu'auprès du ministère de l'Économie et de l'innovation et de celui des Affaires municipales et de l'habitation, afin que le montant alloué par le Gouvernement pour l'Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises pour l'Île d'Orléans soit bonifié.

6• Recommandations du Comité Express – Fonds d'urgence

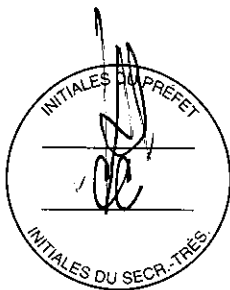
Résolution 2020-05-69

Considérant que le ministre de l'Économie et de l'innovation a consenti un prêt de 39 474 \$ à la MRC pour l'établissement du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises dans le cadre des Fonds locaux d'investissement ;

Considérant que, dans ce contexte, la MRC a reçu huit (8) demandes de financement lors de l'appel de projets se terminant le 4 mai 2020 et que les entreprises étaient invitées à calculer leurs besoins de liquidités pour les mois de mars à juin 2020 ;

Considérant que le Comité Express s'est réuni le 8 mai 2020 et a convenu de certaines modalités, lesquelles font l'objet de recommandations au Conseil des maires ;

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, **appuyée** par M. Jean-Claude Pouliot, il est **résolu à l'unanimité** d'appliquer les recommandations du Comité Express pour l'analyse et l'octroi



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

d'aides financières dans le cadre du programme d'Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, soit :

- Étant donné les sommes disponibles au Fonds d'urgence et pour répondre aux besoins de fonds de roulement à court terme (fin juin) des entreprises, seules les demandes de celles n'étant pas admissibles à d'autres programmes d'aide (fédéral ou provincial) seraient étudiées ;
- Les entreprises ne doivent pas avoir plus d'une année financière déficitaire sur leurs deux dernières années d'opérations et doivent démontrer de bonnes capacités de relance ;
- Les dépenses admissibles ont été ramenées sur une base de quatre mois (mars à juin) ;
- Puisque les demandes d'aide admissibles excèdent les sommes disponibles, les entreprises retenues recevront une aide proportionnelle en fonction du ratio de leurs dépenses admissibles sur le total des dépenses admissibles de toutes les entreprises.

7• Recommandations du Comité Tourisme

Résolution 2020-05-70

Considérant qu'au sortir progressif de la crise sanitaire, les Québécois seront invités à voyager localement et régionalement ;

Considérant que, dans ce contexte, les stratégies marketing de la MRC devront être revues ;

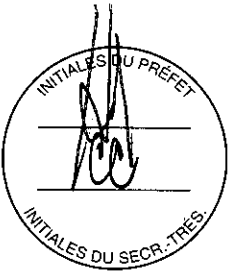
Considérant que le Comité Tourisme s'est réuni le 1^{er} mai 2020 et a formulé des recommandations au Conseil des maires, certaines d'entre elles impliquant des apports financiers ;

Sur proposition de M. Sylvain Bergeron, **appuyée** par Mme Lina Labbé, il est **résolu à l'unanimité** d'appliquer les recommandations du Comité Tourisme, soit :

- Ajouter une fonctionnalité Google Map sur le site Web moyennant des honoraires maximaux de 3 000 \$ (plus les taxes applicables) à IXmédia, à même les surplus cumulés du Fonds de développement des territoires (FDT) ;
- Créer un encart promotionnel pour la destination Île d'Orléans, lequel référerait au site Web, moyennant des honoraires maximaux de 2 200 \$ (plus les taxes applicables) au Journal *Autour de l'Île*, à même les surplus cumulés du Fonds de développement des territoires (FDT) ;
- Privilégier la carte multifonctions plutôt que le guide touristique et absorber le manque à gagner de 25 000 \$ à même les surplus cumulés du Fonds de développement des territoires (FDT).

8• Lancement d'un appel d'offres sur invitation – Plan régional des milieux humides et hydriques – Caractérisation et priorisation des milieux humides et hydriques

Résolution 2020-05-71



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Considérant que l'adoption de la Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques exige aux municipalités régionales de comtés (MRC) d'assurer la réalisation et la mise en œuvre d'un Plan régional sur les milieux humides et hydriques (PRMHH) ;

Considérant que la MRC de l'Île d'Orléans ne dispose pas d'un portrait global des milieux humides et hydriques de son territoire ;

Attendu qu'il y a lieu de lancer un appel d'offres sur invitation pour l'identification et la caractérisation des milieux humides et hydriques du territoire de la MRC ;

En conséquence, sur **proposition** de Mme Debbie Deslauriers, **appuyée** par M. Jean-Claude Pouliot, il est **résolu à l'unanimité** que la directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC soit :

- autorisée à lancer un appel d'offres sur invitation pour l'identification et la caractérisation des milieux humides et hydriques du territoire de la MRC ;
- nommée à titre de responsable de cet appel d'offres conformément à l'article 6.2 du règlement sur la gestion contractuelle de la MRC (anciennement politique).

9• Défis Île d'Orléans

Résolution 2020-05-72

Considérant que le gouvernement du Québec demande l'annulation des festivals, ainsi que des événements publics sportifs et culturels prévus sur le territoire québécois pour la période allant jusqu'au 31 août 2020 ;

Considérant qu'il n'est pas possible de tenir l'événement Défis Île d'Orléans après le 31 août 2020, notamment à cause de l'achalandage important sur le territoire pendant l'automne ;

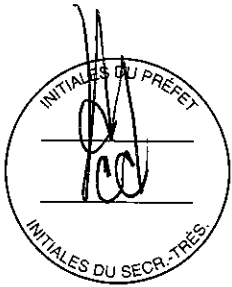
Sur proposition de M. Sylvain Bergeron, **appuyée** par Mme Debbie Deslauriers, il est **résolu à l'unanimité** de ne pas autoriser la tenue de l'événement Défis Île d'Orléans en 2020.

10• Entente sur le titre de transport métropolitain pour l'année 2020

Résolution 2020-05-73

Attendu qu'il existe, depuis 2003, un protocole d'entente entre le Réseau de transport de la Capitale (RTC), la Société de transport de Lévis (STLévis), la Société des traversiers du Québec (STQ), le ministère des Transports du Québec (MTQ) et la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) qui régit les modalités d'utilisation et de financement du titre de transport métropolitain entre Québec et Lévis ;

Attendu qu'il existe, depuis juin 2013, un protocole d'entente entre le RTC, la STLévis, la STQ, la MRC et la CMQ qui régit les modalités d'utilisation et de financement du titre de transport métropolitain sur le territoire de la MRC de l'Île d'Orléans et que cette entente est venue à échéance le 31 décembre 2019 ;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Attendu que le Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC) actuel ne rend pas admissible la MRC à une compensation financière pour la mise en place du titre de transport métropolitain sur son territoire ;

Attendu que la CMQ accepte de participer au financement du titre de transport métropolitain au territoire de la MRC pour une période allant jusqu'à 12 mois (1er janvier au 31 décembre 2020) ;

Attendu que la MRC accepte de participer au financement du titre de transport métropolitain à son territoire pour une période allant jusqu'à 12 mois (1er janvier au 31 décembre 2020) ;

Attendu que le RTC, la STLévis et la STQ sont d'accord avec le renouvellement du titre de transport métropolitain pour le territoire de la MRC pour une période allant jusqu'à 12 mois (1er janvier ou 31 décembre 2020) ;

Attendu que la STQ reconnaît, depuis 2003, le titre de transport métropolitain en permettant à ses détenteurs d'utiliser gratuitement le traversier entre les villes de Lévis et de Québec, et ce, conformément au Règlement sur la gratuité de certains services de transport par traversier, édicté par le décret no 163-88 du 3 février 1988, tel qu'il a été amendé par le Règlement modifiant le Règlement sur la gratuité de certains services de transport par traversier, édicté par le décret no 853-89 du 31 mai 1989 ;

Attendu que la présente entente sera renouvelée automatiquement aux mêmes conditions pour un maximum de deux (2) périodes additionnelles et successives d'un an. La reconduction de l'entente est conditionnelle au financement prévu au Programme d'aide au développement du transport collectif ou à tout autre programme similaire ou analogue prévoyant une contribution équivalente du ministère, aux crédits disponibles à la CMQ et à l'approbation de son budget par son conseil et ce, à moins qu'une des Parties ne se retire en adressant un préavis écrit aux autres Parties quatre-vingt-dix (90) jours avant la date de renouvellement de l'entente.

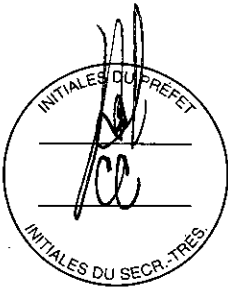
Sur **proposition** de Mme Debbie Deslauriers, **appuyée** par Mme Lina Labbé, il est **résolu à l'unanimité** de signer l'Entente sur le titre de transport métropolitain sur le territoire de la MRC de L'Île d'Orléans pour l'année 2020 et de désigner le préfet, M. Harold Noël, pour signer ladite Entente.

11 • Entente de visibilité entre la Télévision d'ici et la MRC

M. Harold Noël, qui agit à titre d'administrateur de la Télévision d'ici, dénonce un conflit d'intérêt et ne participe pas aux délibérations et aux discussions.

Résolution 2020-05-74

Considérant que la Télévision d'ici a le mandat de produire et diffuser des émissions contenant de l'information locale pour l'ensemble de la population de l'Île d'Orléans ;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Considérant que la MRC souhaite diffuser le plus possible de l'information aux membres de sa communauté et en même temps, soutenir la mission de la Télévision d'ici sur son territoire ;

Sur proposition de M. Sylvain Bergeron, appuyée par M. Jean-Pierre Turcotte, il est **résolu à l'unanimité** de renouveler l'entente de visibilité entre la Télévision d'ici et la MRC pour les années 2020 à 2022 inclusivement et de lui verser annuellement la somme de 2 000 \$.

12• Québec région gourmande – Octroi mandat

Résolution 2020-05-75

Attendu que la MRC a publié, le 24 mars 2020, un appel de propositions sur invitation, fondé uniquement sur une évaluation de la qualité, auprès de sept (7) firmes pour la production de capsules vidéo promotionnelles et de photos ainsi que l'élaboration d'une stratégie de diffusion pour *Québec région gourmande* ;

Attendu que cet appel de propositions stipulait que l'octroi du mandat est conditionnel à l'obtention d'une aide financière et que le budget disponible est d'au plus 30 000 \$;

Attendu qu'une firme s'est désistée et que la MRC a reçu, dans le cadre de cet appel d'offres, trois (3) propositions, soit : 32 mars, Caméléon et Les Prétentieux ;

Attendu que les propositions soumises ont été évaluées par un comité composé de la coordonnatrice de *Québec, région gourmande*, la conseillère en développement culturel et rural à Développement Côte-de-Beaupré et de la directrice de la MRC ;

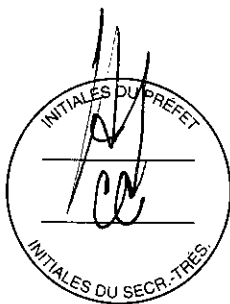
Attendu que les propositions ont été évaluées selon une grille d'évaluation fournie dans l'appel d'offres ;

Attendu que lesdites firmes ont obtenu le pointage final suivant :

Soumissionnaires	Évaluation Qualitative
32 mars	86
Caméléon	77
Les Prétentieux	91,5

En conséquence, il est **proposé** par Mme Debbie Deslauriers, appuyée par M. Jean-Claude Pouliot et **résolu à l'unanimité** :

- D'octroyer le contrat pour la production de capsules vidéo promotionnelles et de photos ainsi que l'élaboration d'une stratégie de diffusion pour *Québec région gourmande* à *Les Prétentieux*, conformément aux documents d'appel d'offres et à sa soumission du 17 avril 2020, et conditionnellement à l'obtention d'une aide financière du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (demande en cours de traitement) ;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

- Que copie de la présente résolution soit transmise à l'ensemble des soumissionnaires ayant déposé une soumission dans le cadre de cet appel d'offre.

13• Québec région gourmande – Demandes d'aides financières au réseau Agriconseils et Services Québec

Résolution 2020-05-76

Attendu que les MRC de Portneuf, de la Côte-de-Beaupré, de La Jacques-Cartier, de l'Île d'Orléans ainsi que la ville de Québec ont identifié l'agrotourisme et le tourisme gourmand parmi les priorités de développement inscrites à l'intérieur de leurs différents outils de planification économique ;

Attendu que le réseau agrotouristique régional est désigné *Québec, région gourmande* ;

Attendu que la MRC de l'Île d'Orléans est le répondant officiel de *Québec, région gourmande* pour et au nom des MRC de Portneuf, de la Côte-de-Beaupré, de La Jacques-Cartier, de l'Île d'Orléans ainsi que la ville de Québec ;

Attendu la volonté de poursuivre la mise en œuvre du Plan d'action de *Québec, région gourmande* ;

Attendu que le développement d'offres de formation adaptée aux besoins des entrepreneurs agrotouristiques est un objectif du Plan d'action 2018-2025 de *Québec, région gourmande* ;

Attendu que Québec région gourmande souhaite proposer des formations en ligne (webinaires) pour ses membres ;

Attendu que le Réseau Agriconseils et Services Québec disposent de programmes financiers pouvant contribuer à 90% des frais liés à l'organisation de cette activité, le solde étant assumé par les participants, les territoires et *Québec, région gourmande* ;

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, **appuyée** par M. Sylvain Bergeron, il est **résolu à l'unanimité** de demander, au nom des MRC de Portneuf, de la Côte-de-Beaupré, de La Jacques-Cartier, de l'Île-d'Orléans, et de la ville de Québec, une aide financière de 1 384 \$ au Réseau Agriconseils et de 1 730 \$ à Services Québec et à autoriser la directrice générale, Mme Chantale Cormier, à déposer les demandes et signer les documents afférents.

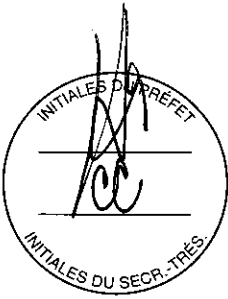
14• Québec région gourmande – Demande d'aide financière à Services Québec

Ce point a été traité et regroupé avec le point 13.

14• Garde côtière auxiliaire canadienne

Résolution 2020-05-77

Considérant que la Garde Côtière Auxiliaire Canadienne (GCAC) est un organisme à but non lucratif dont la mission est



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

d'offrir un service bénévole de recherche et sauvetage maritime et de sensibilisation à la sécurité nautique ;

Considérant que l'unité 28 – Montmorency de la GCAC (Québec) est composé de 17 membres bénévoles et que cette unité dispose de deux embarcations, dont l'une est située à la Marina de Saint-Laurent et dessert le chenal sud de la voie maritime et l'autre est située à proximité de Château Richer et dessert le côté nord de l'Île d'Orléans ;

Considérant que l'unité 28 – Montmorency de la GCAC (Québec) offre des services qui sont complémentaires à ceux prévus dans le Plan d'urgence et d'Intervention hors route de la MRC ;

Considérant le bilan des activités déposé par le Commandant de l'unité 28 pour la saison 2019 ;

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, **appuyée** par Mme Debbie Deslauriers, il est **résolu à l'unanimité** d'accorder 500 \$ à l'unité 28 – Montmorency de la Garde Côtière Auxiliaire Canadienne (Québec) à même le budget régulier de la MRC et de leur suggérer de déposer une demande officielle chiffrée pour le budget 2021 de la MRC.

15• Publipostages ABÎO et UPA – Surplus cumulés

Le préfet mentionne que dans le contexte de la pandémie, deux organisations importantes du territoire, soit l'Association bénévole et l'UPA de l'Île d'Orléans, ont demandé la collaboration de la MRC pour l'impression et la distribution de deux communications adressées aux citoyens.

Résolution 2020-05-78

Sur proposition de Mme Debbie Deslauriers, **appuyée** par Mme Lina Labbé, il est **résolu à l'unanimité** d'autoriser la dépense de 1 715 \$ (plus les taxes applicables) à même les surplus cumulés non affectés de la MRC.

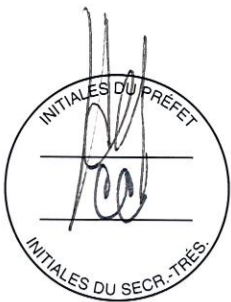
16• Adoption des dépenses du mois d'avril

Résolution 2020-05-79

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, **appuyée** par M. Harold Noël, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter les dépenses du mois d'avril 2020, lesquelles s'élèvent à 261 405,21 \$.

17• Correspondance

M. Sylvain Méthot, du groupe Altus, qui assure les services d'évaluation foncière pour le territoire de la MRC, nous avise qu'à la suite de l'adoption du décret du 6 mai dernier par le Gouvernement du Québec, les évaluateurs agréés pourront faire des inspections extérieures seulement. Concernant les inspections intérieures, les citoyens seront invités à compléter un formulaire d'auto-déclaration, tel que l'exige la Loi.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Un mémo paraîtra dans le journal Autour de l'Île et sera envoyé aux municipalités afin qu'elle le publie sur leur plateforme habituelle.

18• Gestion d'un cours d'eau - Octroi d'un mandat

Résolution 2020-05-80

Considérant l'adoption du règlement 2011-02 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC de L'Île-d'Orléans le 8 février 2012 ;

Considérant l'adoption du règlement 2017-01 modifiant le règlement 2011-02 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC de L'Île-d'Orléans le 1^{er} février 2017 ;

Considérant l'existence d'une problématique de libre écoulement des eaux sur la rivière du Moulin à Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans ;

Considérant qu'il y a lieu d'obtenir un portrait de la situation avant d'amorcer toutes les procédures nécessaires ;

Considérant l'offre de services déposée par Aqua Ingénium ;

Sur proposition de M. Sylvain Bergeron, appuyée par M. Jean-Pierre Turcotte, il est **résolu à l'unanimité** d'octroyer un mandat à Aqua Ingénium pour une étude hydraulique relative à la problématique de libre écoulement des eaux sur la rivière du Moulin à Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans, moyennant des honoraires de 2 530 \$, plus les taxes applicables.

19• Période de questions

Nous n'avons reçu aucune question de citoyens par écrit.

20• Levée de la réunion

Résolution 2020-05-81

L'ordre du jour étant épuisé, **sur proposition** de M. Jean-Claude Pouliot, il est **résolu à l'unanimité** que la session prenne fin à 19h28.

Prochaine séance ordinaire du Conseil des maires : le mercredi 10 juin 2020 (heure, lieu et/ou moyen de communication à confirmer).


Chantale Cormier
Directrice générale


Harold Noël
Préfet